



Institut National
Universitaire
Champollion

Campus d'Albi

Programme d'échanges Erasmus+

Mobilité d'enseignement et de formation des personnels de l'enseignement supérieur

Relations Internationales

Mél :
relations.internationales@
univ-jfc.fr

Objectif

Pour les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur, l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire participent à l'amélioration de la qualité des enseignements, à l'innovation, ainsi qu'au développement professionnel, tout en renforçant les coopérations entre établissements européens et les entreprises.

Types de mobilités

- **Mobilités d'enseignement**

Les enseignants peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire. La durée de la mobilité peut varier **entre 2 jours (8h d'enseignement au minimum) et 2 mois** *. Il s'agit de dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire.

- **Mobilités de formation des personnels**

Cette mobilité s'adresse à tout le personnel d'un établissement d'enseignement supérieur (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.). Elle leur permet d'effectuer, sur une durée de **2 jours à 2 mois** *, une mobilité de formation dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe.

** La durée du séjour est fixée dans la convention Erasmus+ en fonction du nombre de mobilités attribuées annuellement.*

Financement de la mobilité

Les frais de voyage et de séjour sont pris en charge dans le cadre de la subvention Erasmus+.

Conformément au guide financier Erasmus+ l'établissement versera au personnel **une enveloppe financière forfaitaire.**

Campus d'Albi
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9

www.univ-jfc.fr





Le forfait comprend :

- Des frais de séjour calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination.

Pays d'accueil	Montant journalier en EUROS
Danemark, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	119 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	106 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	92 €

- Des frais de voyage calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence administrative du personnel et le lieu de destination.

Un calculateur de distance est fourni par la Commission Européenne. Ci-dessous le lien : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm

Seul le trajet aller est pris en compte dans le calcul de la distance mais le taux correspondant couvre les frais liés au trajet aller-retour.

Distance KM	Montant
Entre 10 et 99 Km	20 € par participant
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant
A partir de 8000 Km	1500 € par participant

Ci-dessous quelques exemples du montant alloué en fonction des destinations :

- *Norvège : Frais de voyage : 275€ - Frais de séjour : 119€/jour*
- *Portugal : Frais de voyage : 275€ - Frais de séjour : 106€/jour*
- *Lituanie : Frais de voyage : 360€ - Frais de séjour : 92€/jour*

Procédure

- Le dossier de candidature est disponible sur le site (intranet), à retourner complété accompagné des pièces justificatives au service Relations Internationales **avant le 15 octobre 2019**
- La candidature doit être validée par le supérieur hiérarchique ou le Directeur du Département.
- Les candidatures seront examinées par le Comité de Pilotage RI.